



- PROGRAMME FORMATION NIVEAU 1 – INITIATION - DEROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du code de la santé publique)

Cette formation fixe les conditions de la pratique du maquillage semi-permanent (dermopigmentation)

La formation est d'une durée de 35 heures réparties sur 5 jours consécutifs.

La formation comporte deux modules :

- Un module théorique qui se déroule sur deux jours
- Un module pratique qui se déroule sur trois jours

MODULES DE FORMATION THEORIQUE - 7 UNITES

UNITE 1 : REGLEMENTATION RELATIVE AU MAQUILLAGE PERMANENT

- Rappel législatif et contrôle des connaissances acquises lors de la formation Hygiène et Salubrité
- Rappel des obligations légales du professionnel ; rappel de la loi
- Présentation des devoirs du praticien (responsabilité civile professionnelle et pénale)
- Rappel des assurances obligatoires à souscrire ; vérification du contenu du contrat d'assurances
- Conseil sur les différents statuts juridiques (Artisan, Auto Entrepreneur, Etc...)

UNITE 2 : PROTOCOLE DE SEANCE DANS LE RESPECT DES REGLES D'HYGIENE

- Maitriser le protocole d'accueil et d'installation cliente
- Maitriser le protocole de nettoyage cutané et préparation du technicien
- Maitriser le protocole de préparation de la peau en fonction de la zone, protection de la cliente
- Respecter le principe du « no-touch » durant toute la séance
- Protocole de fin de séance : Elimination du matériel souillé, collecte de l'aiguille, décontamination du poste

UNITE 3 : GESTION DE LA CLIENTE

Avant la prestation

- Savoir promouvoir judicieusement son activité : Publicité, site internet, Réseaux Sociaux, Book professionnel
- Savoir gérer un premier contact téléphonique
- Savoir accueillir sa cliente et mener le rendez-vous préalable
- Soigner sa présentation pour offrir une bonne impression et représenter son activité
- Apprendre à décoder le non verbal, cerner les motivations, traiter les objections
- Apprendre à refuser les demandes exubérantes, les pigmentations à risque, les interdits



- Prise de photographie avant intervention et signature de la décharge de responsabilité obligatoire

Pendant la prestation

- Gestion de la douleur pendant l'intervention
- Interdiction et danger d'utiliser un produit anesthésique pour un non médecin, même topique

Après la prestation

- Donner les bonnes informations et les bons conseils à vos clientes
- Connaître les précautions, contre-indications et conseils post acte
- Savoir établir la fiche client, la facture de la prestation, prise de photographie après intervention
- Présenter à la cliente la séance de finition et la retouche annuelle

UNITE 4 : VISAGISME

- Rappel des différentes morphologies
- Reconnaître les différentes formes et leurs corrections : yeux, lèvres et sourcils
- Lignes et mouvements
- Savoir adapter le tracé au style de la cliente
- Dessin : Apprendre à tracer les formes, un sourcil en poil à poil, un dégradé de lèvres, un eye-liner

UNITE 5 : COLORIMETRIE

- Rappel des bases colorimétriques, les harmonies, les contrastes
- Atelier couleur (froide, chaude)
- Les différents types de peau
- Le vieillissement de la couleur

UNITE 6 : PIGMENTS

- La chimie des pigments (Organique / Minéraux)
- Evolution du pigment dans la peau (Localisation, Elimination, Vieillessement).
- Composition des pigments (Etiquetage, Conformité, Traçabilité)

UNITE 7 : LE MATERIEL PROFESSIONNEL

- Connaître et utiliser les différents types de dermographe
- Connaître les différentes configurations d'aiguilles et leurs spécificités
- Rappel des règles d'élimination des aiguilles, souscription d'un contrat d'élimination des déchets (DASRI)
- Connaître et savoir utiliser le consommable à usage unique et les produits d'hygiène (ANIOS)



MODULES DE FORMATION PRATIQUE - 5 UNITES

UNITE 8 : SOINS PREALABLES A LA DERMOPIGMENTATION

- Installation d'un poste de travail
- Épilation des zones concernées
- Atelier maquillage

UNITE 9 : LES TECHNIQUES DE PIQUAGE SUR PEAU SYNTHETIQUE

- Maitriser les techniques du lignage
- Maitriser les techniques du dégradé
- Maitriser les techniques du remplissage
- Maitriser les techniques du dessin de poil

UNITE 10 : PRATIQUE / LES SOURCILS SUR MODELE

- Démonstration
- Simulation
- Réalisation

UNITE 11 : PRATIQUE / LES LEVRES SUR MODELE

- Démonstration
- Simulation
- Réalisation

UNITE 12 : PRATIQUE / L'EYE-LINER SUR MODELE

- Démonstration
- Simulation
- Réalisation



- PROGRAMME FORMATION NIVEAU 1 – INITIATION - PROGRAMME DETAILLE ET HORAIRES

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du code de la santé publique)

MODULES DE FORMATION THEORIQUE & PRATIQUE - 7 UNITES

JOUR 1 – (7 HEURES) THÉORIE

10h00 – 10h30	Début de la formation Présentation de la formatrice et des stagiaires Présentation de la formation - Introduction au Maquillage Permanent
10h30 – 12h30	Réglementation relative à la dermopigmentation (UNITÉ 1) Présentation et utilisation des dermographe et du matériel (UNITÉ 7) Protocole de séance dans le respect des règles d'hygiène (UNITÉ 2) Présentation du matériel professionnel (UNITÉ 7)
12h30 – 13h00	Présentation théorique de la technique des sourcils (UNITÉ 4) Première approche du dermographe et de la peau synthétique (UNITÉ 9)
13h00 – 14h00	Pause déjeuner
14h00 – 16h30	Entraînement sur peaux synthétiques (sourcils) (UNITÉ 9)
16h30 – 18h00	Visite de l'institut Maud Maquillage Permanent

JOUR 2 – 7 HEURES THÉORIE

10h00 – 12h30	Colorimétrie Présentation des pigments (UNITÉS 5 & 6)
12h30 – 13h00	Cours théorique Bouche – Yeux Présentation des techniques de la bouche et des yeux (UNITÉ 4)
13h00 – 14h00	Pause déjeuner
14h00 – 16h00	Entraînement sur peaux synthétiques (bouche) (UNITÉ 9)
16h00 – 16h45	Mise en situation réelle (travail en binôme des tracés des sourcils et de la bouche) (UNITÉ 8)
16h45 – 17h00	Installation complète du poste de travail (UNITÉ 4)
17h00 – 18h00	Cours de marketing Savoir promouvoir son activité (UNITÉ 3)



MODULES DE FORMATION PRATIQUE - 5 UNITES

JOUR 3 (7 HEURES) – PRATIQUE SUR MODELES

10h00 – 13h30	Pratique sur modèle (UNITÉS 10-11-12)
13h30 – 14h30	Pause déjeuner
14h30 – 17h30	Pratique sur modèle (UNITÉS 10-11-12)
17h30 – 18h00	Debriefing de fin de journée

JOUR 4 – 7 HEURES – PRATIQUE SUR MODELES

10h00 – 13h30	Pratique sur modèle (UNITÉS 10-11-12)
13h30 – 14h30	Pause déjeuner
14h30 – 18h00	Pratique sur modèle (UNITÉS 10-11-12)
17h30 – 18h00	Debriefing de fin de journée.

JOUR 5 – 7 HEURES – PRATIQUE SUR MODELES

10h00 – 13h30	Pratique sur modèle (UNITÉS 10-11-12)
13h30 – 14h30	Pause déjeuner
14h30 – 17h00	Pratique sur modèle (UNITÉS 10-11-12)
17h00 – 18h00	Évaluation et validation des acquis de la formation Évaluation du stagiaire et bilan, remise des attestations de présence, du certificat de participation



PROGRAMME DE LA FORMATION - - PROGRAMME FORMATION NIVEAU 1 – INITIATION -

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du code de la santé publique)

L'action de formation a pour objectifs :

- Maîtriser les connaissances théoriques du maquillage permanent
- Maîtriser les techniques de bases du maquillage permanent – pratique sourcils, bouche, yeux
- Les participants seront capables d'appliquer ces techniques dans leur pratique professionnelle.

Prérequis et public visé et niveau des connaissances préalablement nécessaire :

Aucun prérequis nécessaire pour s'inscrire et suivre la formation

Moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle des connaissances :

- Support écrit remis à chaque stagiaire
- Animation PowerPoint projetée sur écran LCD
- Démonstration en direct des techniques enseignées
- Poste de travail complet avec appareil et consommables à disposition
- Évaluation des connaissances acquises lors de la formation par contrôle de la technique sur modèles ou en workshop

Moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action :

Grille d'évaluation (contrôle type cas d'étude et questionnaire) et travaux pratiques.

Sanction de la formation :

En application de l'article L.6353-1 du Code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action :

États d'émargement signés par le stagiaire et la formatrice et par demi-journée de formation.